

supplémentaire de \$175,000 y a été ajoutée; le total, l'an dernier, atteignait \$200,000.

M. McCANN: Les provinces ont-elles tiré tout le profit possible de cette subvention? J'avais l'impression à ce moment-là que la subvention devait être complétée par un montant égal.

M. MARSHALL: C'est vrai.

M. McIVOR: J'aimerais vous poser une question. Les objecteurs de conscience devront-ils se soumettre aux conditions de ce bill? Lorsque la secte des *Christian Scientists* présenta son exposé l'an dernier, elle ne voulait pas entendre parler, si je me souviens bien. Tout le monde sera-t-il assujéti à cette loi, si elle est adoptée?

Le Dr HEAGERTY: En vertu du projet de loi, chacun devra contribuer, mais nul ne sera forcé d'accepter les prestations prévues dans ce bill. A la page 12, article 5, paragraphe (1) du projet de loi, on peut lire ce qui suit:

5. (1) Sauf les dispositions du présent article et de l'article six de la présente loi, tout adulte doit verser, chaque année, à la Caisse d'assurance-santé une contribution de douze dollars, de la manière, à l'époque et à l'endroit qui peuvent être prescrits.

Il n'y a pas d'exceptions.

M. McIVOR: Qu'on en fasse usage ou non?

Le Dr HEAGERTY: C'est cela.

L'hon. M. BRUCE: Pour ce qui est des maladies vénériennes, ils contribueront peut-être afin d'avoir la protection voulue.

M. McCANN: J'ai autre chose à demander par rapport au prélèvement du montant total de l'argent nécessaire. Je pourrais vous signaler, en raison de ce qui s'est dit ici jusqu'à date, que des \$250,000,000 annuels, le gouvernement fédéral paie les deux cinquièmes, soit \$100,000,000, selon la recommandation du Comité des finances. A la page 1 de l'exposé, on peut lire ce qui suit:

...le Comité recommande un plan de financement de l'assurance-santé en vertu duquel le Dominion verserait environ \$100,000,000 comme sa part des dépenses, en plus d'assurer, pour le compte des provinces, la perception d'une somme de \$50,000,000.

Des \$50,000,000 perçus par l'impôt sur le revenu, quel montant d'impôt est prélevé de gens dont le revenu dépasse \$3,000? Je pose cette question, prévoyant qu'il y aura des objections contre l'emploi de cette phase de la méthode de financement, et la manière dont nous pourrions résoudre ces objections serait de laisser les personnes qui ont un revenu déclaré de \$2,400 ou \$3,000 livres de bénéficier des dispositions de la loi de l'assurance-santé. Je suggérerais, aux fins de la présente discussion seulement, qu'on donnât à un homme, dont le revenu est de \$3,000 ou plus, la liberté de participer au plan; qu'il soit tenu de payer le taux de base de \$12 par année pour lui-même, pour sa femme et pour ses enfants âgés de plus de seize ans, mais qu'il soit libéré de l'impôt si son revenu dépasse \$3,000. Je désire savoir quel montant des \$50,000,000 vient de contribuables ayant un revenu de \$3,000 ou plus par année.

M. MARSHALL: C'est là une question à laquelle nous ne pouvons répondre parce que nous n'avons pas accès aux déclarations d'impôt sur le revenu.

M. McCANN: A peu près 94 p. 100 des habitants du pays ont un revenu inférieur à \$3,000 par année, de sorte qu'il serait assez facile, si nous pouvions avoir accès aux données, de calculer le montant d'argent provenant de personnes disposant d'un revenu supérieur à \$3,000 par année.